

**Nota Bene** : il est rappelé que ces documents restent à finaliser.

.....  
Logos

## **Acte d'engagement pour une Convention territoriale globale (Ctg)**

### *Préambule*

Par son ancrage départemental, la Caf du Puy-de-Dôme est un des partenaires de proximité des collectivités pour mettre en œuvre les politiques publiques en faveur de la petite enfance, de la jeunesse, de l'accompagnement à la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement et de l'accès aux droits.

La proximité et la connaissance fine par ces collectivités de leur territoire représentent une valeur ajoutée incontournable pour apporter des réponses pertinentes aux besoins des familles et des habitants, en s'appuyant sur l'expertise de la collectivité, de la Caf et de leurs partenaires pour mettre à disposition leurs capacités d'ingénierie, leurs données sociales disponibles et mobiliser leurs leviers financiers.

Cette approche territoriale conduit à reconsidérer, ensemble, le projet de territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Pour répondre aux défis de territorialisation et de coopération, la Caf du Puy de Dôme, la Communautés de communes Ambert Livradois Forez et la commune d'Ambert s'engagent dans la mise en œuvre d'une « Convention Territoriale Globale » (Ctg), qui à terme permettra de renforcer nos partenariats de projet sur les champs d'intervention partagés : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement, l'accès aux droits, ...

**Cet accord cadre est donc la première étape vers la conclusion d'une Ctg.** Il traduit un engagement mutuel en faveur d'une coopération renforcée qui tire sa force de l'engagement de ses acteurs et une volonté commune de répondre aux besoins du territoire.

Il est conclu entre :

- Le Président de la Communauté de communes d'Ambert Livradois Forez ;
- Le Maire de la commune d'Ambert ;
- Le Directeur de la Caf du Puy-de-Dôme.

*La convention territoriale globale est une convention cadre à visée politique, au service du territoire*

Elle marque l'engagement des communes et de la Caf pour les familles et habitants du territoire :

- La Ctg permet de formaliser un projet de territoire, en s'adaptant aux réalités territoriales ;
- Elle s'appuie sur un diagnostic des besoins de la population et des ressources du territoire ;
- Elle contient un plan d'actions modulable et évolutif pour répondre aux enjeux identifiés ;
- Elle fournit un cadre de collaboration renforcé entre les communes et la Caf, avec des instances de travail en commun ;
- Elle permet de poursuivre les engagements financiers pour maintenir et développer les services aux familles ;

- Elle permet aussi de bénéficier de financement au titre du pilotage de ce projet de territoire.

### *Les objectifs et engagements partagés*

#### **La Communauté de communes Ambert Livradois Forez et la Commune d'Ambert :**

Les collectivités mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés en fonction des compétences détenues.

#### **La Caf du Puy-de-Dôme :**

La Caf du Puy-de-Dôme contribue à une offre globale de services aux familles en conjuguant l'information et le conseil sur les droits, le paiement des prestations et la mise en œuvre d'une action sociale familiale, préventive et partenariale qui repose à la fois sur des actions d'accompagnement et le financement d'équipements et de services.

L'offre de service proposée par la Caf concerne les politiques de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement, de l'accès aux droits mais également de l'insertion, du handicap et de l'accessibilité aux services.

Ces offres se déclinent sur les territoires en fonction des besoins et des spécificités locales. Elles s'inscrivent dans les axes du contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion 2018-2022 :

- Poursuivre le développement des services aux familles : petite enfance, enfance et parentalité.
- Soutenir les jeunes dans leurs parcours d'accès à l'autonomie.
- Soutenir l'animation de la vie sociale, levier du bien-vivre ensemble.
- Favoriser l'accès et le maintien des allocataires dans un logement décent et adapté à leurs besoins.
- Développer les parcours allocataires pour un meilleur accès aux droits et aux services.

La Convention territoriale globale permettra de décliner les politiques de manière structurée, tout en objectivant les moyens (humains, financiers et partenariaux) déployés par la Caf sur le territoire. Il est également recherché de mieux articuler et de décliner sur le territoire les intentions et priorités des politiques et schémas départementaux.

### *Les moyens mobilisés*

Cet accord cadre vise à définir le projet de territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre. La future Ctg s'appuie sur un **diagnostic partagé** tenant compte de l'ensemble des besoins et ressources du territoire et associant les partenaires concernés. Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants

Le pilotage de cette démarche nécessite une **organisation spécifique** permettant d'appréhender globalement, à l'échelle du territoire, les politiques locales. Elle se traduit par la mise en place d'un comité de pilotage stratégique, composé de représentants de la communauté de communes, de la commune, de la Caf et de partenaires associés, et d'un dispositif d'animation adapté.

Pour l'année 2021, pour donner suite à la résiliation, au 31-12-2021 du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements (charges à payer) à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés ci-après. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

### *La contractualisation du projet de territoire*

Cette démarche se concrétisera par la signature de la convention territoriale globale de services aux familles, sur une durée pluriannuelle de 5 ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026) entre la Communauté de communes d'Ambert Livradois Forez, la commune d'Ambert et la Caf du Puy de Dôme

## **ANNEXE 1 – Liste des équipements et services soutenus par les communes de Villars et L'Etrat devant passer en bonus territoire en 2021**

<b>Communauté de communes Ambert Livradois Forez</b>	
<b>Type et nom de la structure</b>	<b>Nom du gestionnaire et adresse de la structure</b>
<b>EAJE</b>	
<b>RAM</b>	
<b>ALSH</b>	
<b>LAEP</b>	
<b>LUDOTHEQUE</b>	
<b>Commune d'Ambert</b>	
<b>Type et nom de la structure</b>	<b>Nom du gestionnaire et adresse de la structure</b>
<b>EAJE</b>	
<b>Alsh</b>	
<b>RAM</b>	

Fait à Clermont-Ferrand en 3 exemplaires,  
Le 2021

La commune d'Ambert	La communauté de communes d'Ambert Livradois Forez	La Caf du Puy-de-Dôme
Le Maire	Le Président,	Le Directeur,

DOCUMENT DE TRAVAIL